

II

L'Ambassadeur de France au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

AMBASSADE DE FRANCE

OTTAWA, le 4 juillet 1951.

No. 98

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser sous le N° E-76 le 26 juin 1951 et qui est rédigée dans les termes suivants:

(Voir Note I)

"En mars 1950,
.....la mise en œuvre de ces programmes sera envisagée."

Cette lettre expose exactement les conditions de l'entente intervenue entre les représentants de nos deux Gouvernements au sujet de ce qui précède. Au nom du Gouvernement français, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je considère cette lettre et la présente réponse comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements, l'un et l'autre texte faisant également foi.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

HUBERT GUÉRIN.

BROOKE CLAXTON